

4 - Joanic : probable occupation du Paléolithique et métallurgie antique
AO 41

5 - La Ferrerie de Garro, Ferrerie-de-Bas : forges et moulin médiévaux et modernes
E 245, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 254, 255, 276 (partie), 278, 279, 280, 281, 283, 472, 473

Article 3 :

Au titre de l'article R. 523-5 du code du patrimoine (affouillement, nivellement ou exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement, préparation de sol ou plantation d'arbres ou de vignes, arrachage ou destruction de souches ou de vignes, création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation), le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie – 54 rue Magendie CS 41229 - 33074 Bordeaux cedex) devra être saisi par la personne qui projette d'exécuter les travaux suivants dans les zones définies à l'article 2 :

- tous les projets soumis à déclaration

Article 4 :

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques, le directeur régional des affaires culturelles, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques et le maire de URT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, et affiché en mairie de URT pendant un mois à compter de sa réception.

Fait à Bordeaux, le 08 OCT. 2013

Le Préfet de la région Aquitaine



Michel DELPUECH



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale des affaires culturelles



Données base nationale Patriarche (état au 18/06/2013), fond (c) IGN



Commune de : URT (64)
Arrêté N° A Z 13 64 36
Arrêté N° 2013281-0012 - 11/10/2013
Zones archéologiques - carte 1 / 6





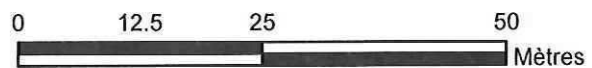
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale des affaires culturelles



Données base nationale Patriarche (état au 18/06/2013), fond (c) IGN



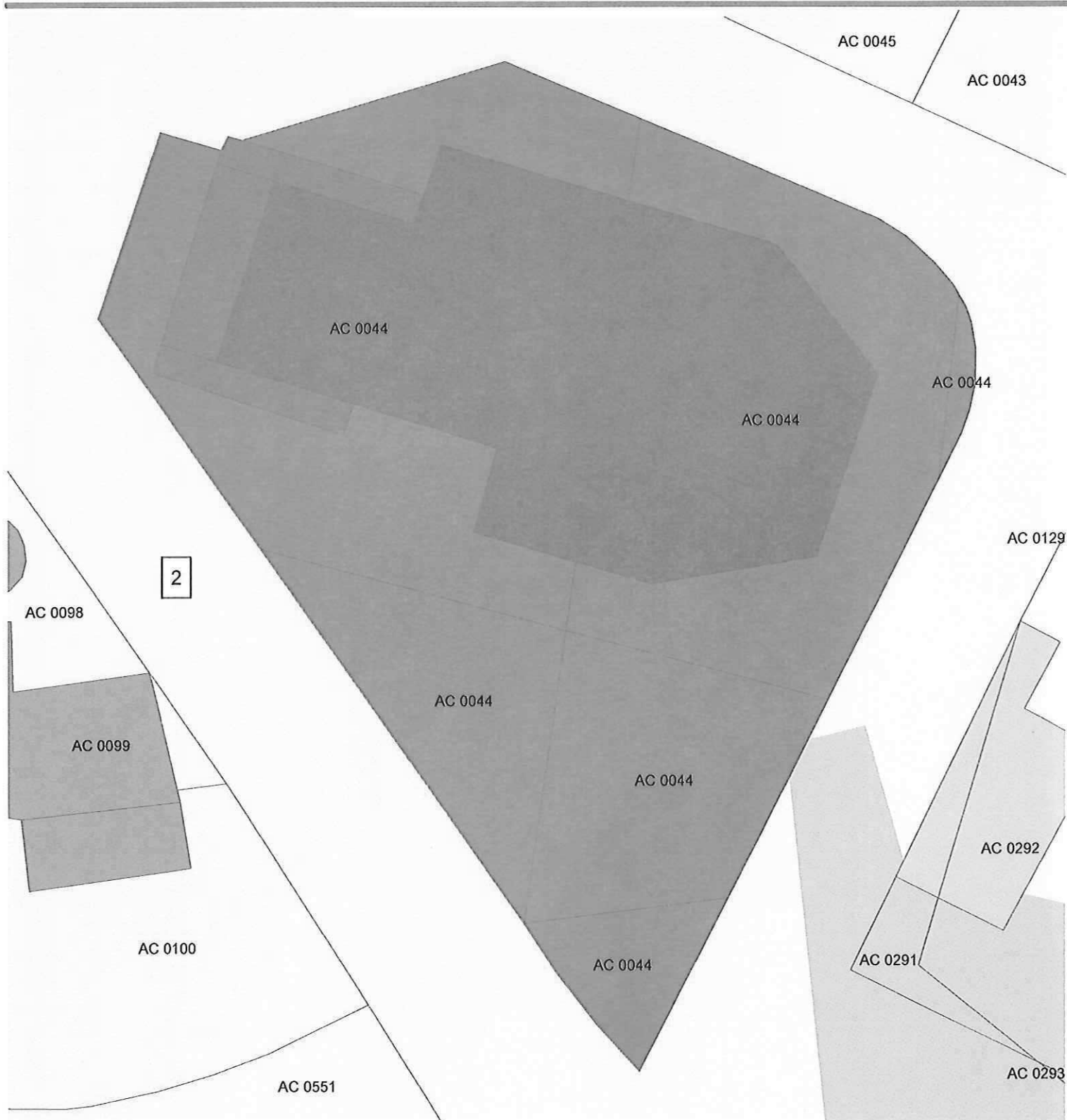
Commune de : URT (64)
Arrêté N° A.Z. 13.64.36
Arrêté N° 2013281-0012 - 11/10/2013
Zones archéologiques - carte 2 / 6



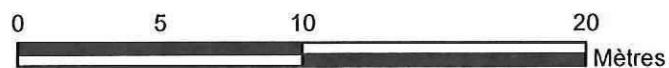
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale des affaires culturelles



Données base nationale Patriarche (état au 18/06/2013), fond (c) IGN



Commune de : URT (64)
Arrêté N° A.Z. 13.64.36
Arrêté N° 2013281-0012 - 11/10/2013
Zones archéologiques - carte 3 / 6

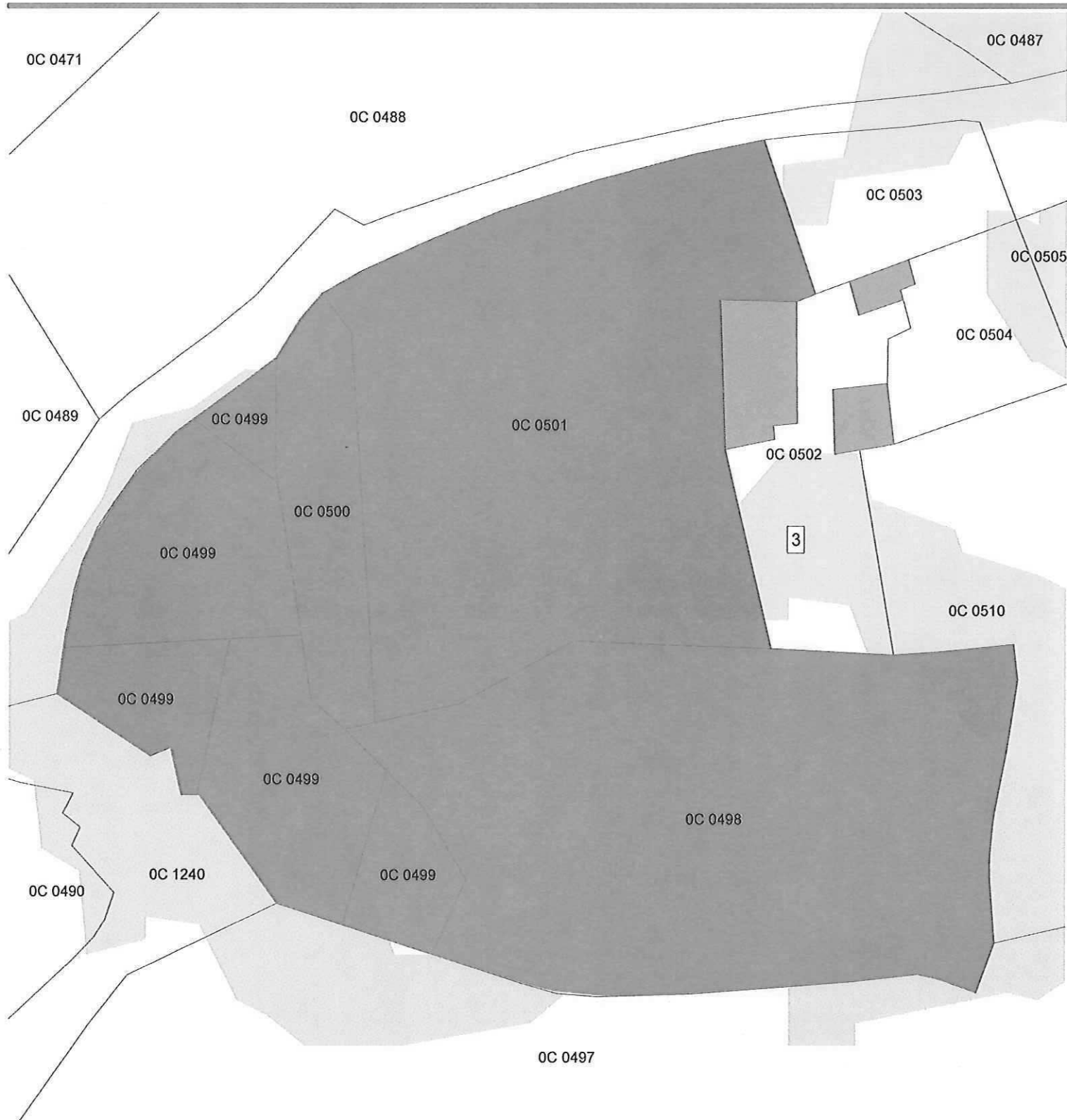




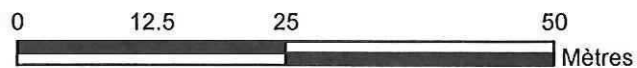
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale des affaires culturelles



Données base nationale Patriarche (état au 18/06/2013), fond (c) IGN

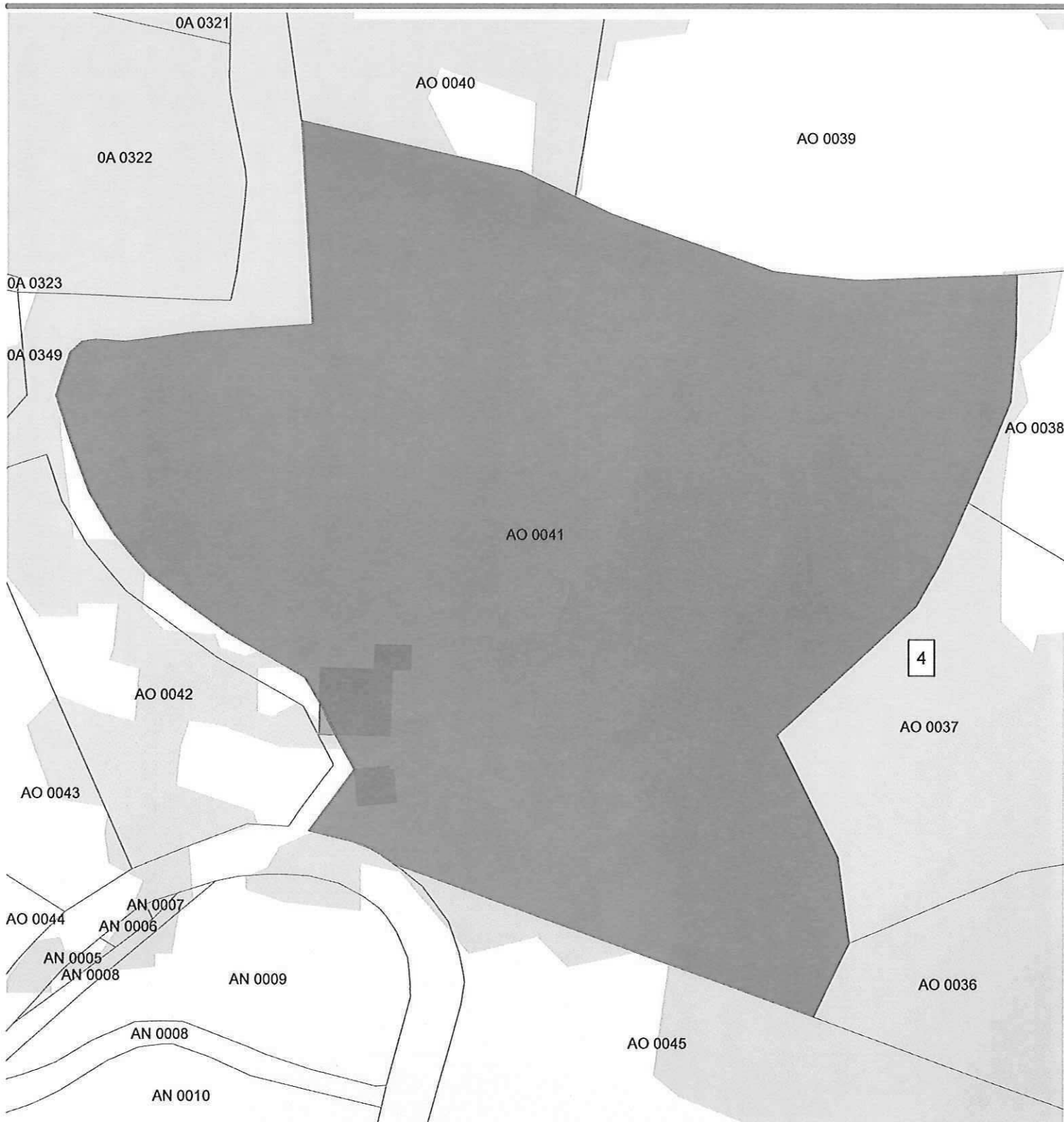


Commune de : URT (64)
 Arrêté N° A.Z. 13.64.36
 Arrêté N° 2013281-0012 - 11/10/2013
 Zones archéologiques - carte 476



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE
Direction régionale des affaires culturelles



Données base nationale Patriarche (état au 18/06/2013), fond (c) IGN



Commune de : URT (64)
Arrêté N° A.Z. 13.64.36
Zones archéologiques - carte 5 / 6





Liberté • Égalité • Fraternité

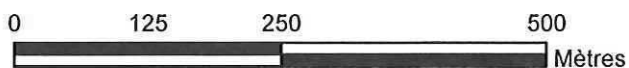
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale des affaires culturelles



Données base nationale Patriarche (état au 18/06/2013), fond (c) IGN



Commune de : URT (64)
 Arrêté N° A.Z. 13.64.36
 Arrêté N° 2013281-0012 - 11/10/2013
 Zones archéologiques - carte 6/6



PREFECTURE REGION AQUITAINE

Arrêté n °2013283-0001

**signé par
Le Préfet de la Région Aquitaine**

le 10 Octobre 2013

**Administration territoriale de l'Aquitaine
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi (DIRECCTE)**

du 10 octobre 2013 relatif à l'augmentation du
titre alcoométrique volumique naturel pour
l'élaboration de certains vins du Lot- et-
Garonne de la récolte 2013



PREFET DE LA REGION AQUITAINE

ARRETE DU 10 OCT. 2013
relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel
pour l'élaboration de certains vins du Lot-et-Garonne de la récolte 2013

Le Préfet de la région Aquitaine,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 modifié portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement « OCM unique ») modifié ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié,

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'avis du président du CRINAO,

Sur propositions du Délégué territorial de l'Institut de l'origine et de la qualité en date du 9 octobre 2013,

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins de l'AOP Brulhois cités en annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2013 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe et pour les communes mentionnées à l'annexe 2.

Article 2

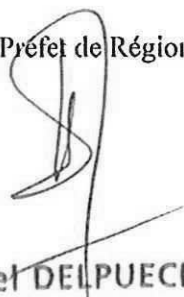
Les dispositions du présent arrêté sont d'application immédiate.

Article 3

La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Aquitaine, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux et le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 10 OCT. 2013

Le Préfet de Région,



Michel DELPUECH

Annexe 1

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée

Nom de l'appellation d'origine contrôlée / appellation d'origine protégée	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
(suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire) Brulhois	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	1,5%	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)

Annexe 2

Liste des communes des départements des Landes et du Lot et Garonne retenues

Astaffort, Aubiac, Caudecoste, Clermont-Soubiran, Cuq, Fals, Fieux, Laplume, Layrac, Moirax, Nomdieu, Saumont



PREFECTURE REGION AQUITAINE

Arrêté n ° 2013059-0003

**signé par Le Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine,
le 28 Février 2013**

**Administration territoriale de l'Aquitaine
Rectorat de l'Académie de Bordeaux**

arrêté du 28 février 2013 de composition du
conseil académique de l'éducation nationale



PREFET DE LA REGION AQUITAINE

ARRETE DU 28 FEV. 2013

Conseil Académique de l'Education Nationale

-Académie de Bordeaux-

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92.663 modifiée, complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et notamment son article 12 ;

VU la loi n° 84.52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, et notamment son article 19 ;

VU la loi n° 89.486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, et notamment son article 24 ;

VU le décret n° 85.895 du 21 août 1985 relatif aux conseils de l'éducation nationale dans les départements et les académies ;

VU le décret n° 91.106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2009 modifié portant renouvellement du Conseil Académique de l'Education nationale – Académie de Bordeaux-,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au renouvellement de ce conseil ;

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Bordeaux est arrêtée ainsi qu'il suit :

I. PRESIDENCE

Le Recteur

ou le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt
lorsque les questions examinées concernent
l'enseignement agricole

Le Président du Conseil Régional

En cas d'empêchement, le conseil est présidé par le
conseiller régional délégué à cet effet par le
Président du conseil régional

II. 24 MEMBRES REPRESENTANT LA REGION LES DEPARTEMENTS ET LES COMMUNES

a) 8 conseillers régionaux désignés par le conseil régional

Titulaires	Suppléants
Mme Anne-Marie COCULA	Mme Marie-Françoise BEGHIN
Mme Martine ALCORTA	Mme Régine MARCHAND
<i>En cours de désignation</i>	M. Pierre CHERET
<i>En cours de désignation</i>	Mme Françoise RENY
M. Renaud LAGRAVE	M. Benoît SECRESTAT
M. Emmanuel ESPANOL	M. Michel DAVERAT
Mme Sylvie TRAUTMANN	M. Dominique DUCASSOU
M. Jean TARIS	Mme Martine MOGA

b) 8 conseillers généraux désignés par le conseil général de chaque département de la région Aquitaine

DORDOGNE

Titulaires	Suppléants
M. Henri DELAGE, Conseiller Général du canton d'Eymet – La Panouille – 24500 EYMET	Mme Claudine LE BARBIER, Conseiller Général du canton de Belvès - "La Moissie" route de Monpazier 24170 BELVES
M. Armand ZACCARON, Vice-Président du Conseil Général en charge de l'éducation et de la culture - 17, rue Le Breil - 24130 LA FORCE	M. Jean-Claude CASTAGNER, Conseiller général du canton d'Issigeac – Le Bourg 24560 ISSIGEAC

GIRONDE

Titulaires	Suppléants
M. Alain MAROIS, Conseiller Général du Canton de Guitres - Vice-Président du Conseil Général, Maire de Saint-Denis de Piles - Hôtel de Ville - 33910 SAINT DENIS DE PILE	M. Robert PROVAIN, Conseiller Général du Canton de Ste Foy la Grande- Maire de Ste Foy - Hôtel de Ville- 33220 SAINTE FOY LA GRANDE
M. Guy MARTY, Conseiller Général du Canton de Castillon la Bataille - Conseiller Général - Maire de Sainte-Terre - Hôtel de Ville - 33350 SAINTE-TERRE	M. Dominique VINCENT, Conseiller Général du Canton de Le Bouscat - Conseiller Général - Parc d'Ormoy - 30, rue de Caudéran - 33110 LE BOUSCAT

LANDES

Titulaire

Suppléant

M. Gabriel BELLOCQ, Vice-président du conseil général - Antenne du conseil général – 242 Bld St Vincent de Paul – BP 57
40992 ST PAUL LES DAX

M. Gilles COUTURE, Conseiller Général, Maire de GEAUNE (40320)

LOT ET GARONNE

Titulaire

Suppléant

M. Christian FERULLO – Conseiller général
Président de la Commission Education et Transports
Scolaires « Palfourques » 47330 CASTILLONES

M. Alain PARAILLOUS – Conseiller général –
Bertrand d'Oger 47160 ST PIERRE DE BUZET

PYRENEES-ATLANTIQUES

Titulaires

Suppléants

Mme Marie-Pierre CABANNE – Vice-présidente
chargée des politiques contractuelles de
développement – Conseillère générale du canton de
Pontacq – Hôtel du département
64 avenue Jean Biray 64058 PAU

M. Arnaud VILLENEUVE – Conseiller général du
canton de Tardets Sorholus – Maire de Tardets
Sorholus – rue de l'église
64470 TARDETS SORHOLUS

M. François MAITIA – Conseiller général de St
Jean Pied de Port – Maison Xoriekin – Quartier
Mitxadoy 64220 ISPOURE

M. Stéphane COILLARD – Vice-président chargé
des maisons du département et du handicap –
Conseiller général du Canton de Morlaas – 17 rue
Marcadet Dessus 64160 MORLAAS

*c) 7 maires désignés par les associations des maires de chaque département de la région
Aquitaine*

DORDOGNE

Titulaire

Suppléant

M. Claude MALAURIE
Maire de LARDORNAC (24120)

M. Vincent FLAQUIERE
Maire de SIMEYROLS (24370)

GIRONDE

Titulaires	Suppléants
<i>Mme Danielle SECCO</i> Maire de Saint-Morillon (33650)	<i>M. Claude PULCRANO</i> Maire de Saint Sulpice et Cameyrac (33450)
<i>M. M. Olivier DUBERNET</i> Maire de Lignan de Bazas (33430)	<i>M. Christophe DUPRAT</i> Maire de Saint Aubin de Médoc (33166)

LANDES

Titulaire	Suppléant
M. Guy REVEL Maire de LE VIGNAU (40270)	M. Jean-François BROQUERES Maire de TARTAS (40400)

LOT ET GARONNE

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Louis COUREAU Maire de Puymirol (47270)	M. André BONNEILH Maire de Trentels (47140)

PYRENEES-ATLANTIQUES

Titulaires	Suppléants
Mme Simone CURUTCHET Maire de OSSERAIN – RIVAREYTE (64390)	M. Jean-Yves PRUDHOMME Maire D' IGON (64800)
M. Alain SANZ Maire de REBENACQ (64260)	M. Jean-Paul DIRIBARNE Maire de BARDOS (64520)

d) 1 représentant de la communauté urbaine de Bordeaux

Titulaire	Suppléant
M. Vincent MAURIN CUB BORDEAUX (33)	Mme Brigitte COLLET CUB BORDEAUX (33)

III. 22 MEMBRES REPRESENTANT LES PERSONNELS TITULAIRES

a) 15 représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires

Titulaires

Suppléants

UNSA

M. Christian BASSET
PLP
Lycée Marcel Dassault
MERIGNAC 33

M. Vincent FAUVEL
Professeur certifié
Collège A. France
CADILLAC 33

Mme Evelyne FAUGEROLLE
Professeure certifiée
Collège Les Lesques
LESPARRE 33

Mme Evelyne BRUN
Professeure certifiée
Lycée F. Daguin
MERIGNAC 33

M. Jean-Jacques LAISNE
Proviseur
Lycée Victor Louis
TALENCE 33

M. Yves IUNG MANN
Proviseur
Lycée Toulouse Lautrec
BORDEAUX 33

Mme Maryvonne CHAPUT
CASU
Lycée René Cassin
BAYONNE 64

Mme Christine MOINE-UIBER
Professeure certifiée
Lycée Hôtelier Tourisme Gascogne
TALENCE

FSU

M. Yves BORDE
Conseiller d'Orientation Psychologue
Centre d'Information et d'Orientation
PERIGUEUX 24

M. Alain REILLER
Professeur agrégé
Lycée Gustave Eiffel
BORDEAUX 33

Mme Graziella DANGUY
Assistante sociale
Inspection académique de la Gironde
BORDEAUX 33

Mme Fabienne SENTEX
Professeure certifiée classe normale
Collège Jean Zay
CENON 33

M. Jean-Pascal MERAL
Professeur certifié hors classe
Lycée Elisée Reclus
SAINTE FOY LA GRANDE 33

M. Alain LEURION
Professeur certifié hors classe
Lycée Louis de Foix
BAYONNE 64

M. Nasr LAKHSASSI
PLP
LP Philadelphie de Gerde
PESSAC

M. Thierry LARUE
PLP
LP Antoine Lomet
AGEN 47

M. Renaud BOUSQUET
Professeur des écoles
Ecole élémentaire
JURANÇON 64

Mme Mai NGUYEN
Professeure certifiée
Lycée Stendhal
AIGUILLON 47

Mme Hélène DESTREM
ADAENES
Collège E Durkheim
PEUJARS 33

M. Stéphane ROCHE
Adjoint technique de laboratoire
Lycée Jaufré Rudel
BLAYE 33

Mme Yannick LAFAYE
Infirmière
Lycée jean Monnet
LIBOURNE 33

M. Alain DE CARLO
Professeur certifié
Collège Henri de Navarre
COUTRAS 33

M. PIERRAT Christian
Professeur
Lycée des Graves
GRADIGNAN (33)

Mme CALMES CAZALETS
Professeure agrégée
Lycée Magendie
BORDEAUX (33)

SGEN-CFDT

M. Pierre- Marie ROCHARD
Professeur certifié
Lycée Montaigne
BORDEAUX (33)

Mme Isabelle MINGUET
Provisseure adjoint
LP Gabriel Haure-Place
COARRAZE (64)

FO

M. Philippe SIMONET
PLP
LP Condoreet
ARCACHON 33

Mme Laure PENA
Professeure des écoles
Ecole maternelle P. Berthelot
BORDEAUX 33

C.G.T

M. Dominique MARCHAL
PLP
EREA d'ela Plaine
EYSINES 33

Mme Martine PERIMONY
SAENES
Lycée Bernard Palissy
AGEN 47

b) 4 représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
UNSA	
M. Christian PECOSTE <u>ITARE</u> IUT BDX 1 GRADIGNAN 33	M. Pierre BOUVRET <u>ITARE</u> Université BDX 4 PESSAC 33
M. Igor KONARSKI <u>APAENES</u> UPPA PAU 33	M. Frédéric BOUTOULLE <u>Professeur</u> Université BDX 3 PESSAC 33
FSU	
M. Eric MELEIRO <u>Professeur agrégé</u> Université BDX 1 TALENCE 33	Mme Béatrice BOYER <u>Professeure certifiée</u> Université BDX 3 PESSAC 33
M. Rémy CHAPOULYE <u>Professeur</u> Université BDX 3 PESSAC 33	M. Jean-Bernard LAYAN <u>Professeur agrégé</u> Université BDX 4 PESSAC 33

c) 3 représentants des présidents d'université et directeurs d'établissement publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Manuel TUNON DE LARA <u>Président</u> Université Montesquieu Bordeaux II	M. Dean LEWIS <u>Président</u> Université Bordeaux I
M. Yannick LUNG <u>Président</u> Université de Bordeaux IV	M. Mohamed AMARA <u>Président</u> Université de Pau et des Pays de l'Adour
M. Vincent HOFFMAN-MARTINOT Directeur de l'institut d'études politiques PESSAC 33	M. François CANSSELL Directeur de l'institut polytechnique de Bordeaux BORDEAUX 33

d) 2 représentants des établissements d'enseignement et de formation agricoles siégeant au comité régional de l'enseignement agricole

Titulaires	Suppléants
M. Didier CUIDET Professeur de lycée professionnel agricole STE LIVRADE SUR LOT (47)	M. Etienne BERGES Professeur de lycée professionnel agricole BAZAS (33)
M. Alain GODOT Professeur de lycée professionnel agricole DAX (40)	M. Olivier BLEUNVEN Professeur de lycée professionnel agricole SABRES (33)

IV – Collège représentant les usagers

*a) 7 représentants des parents d'élèves
- au titre des établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Titulaires	Suppléants
Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.)	
M. Jean-Luc FRAUX 12 rue du 8 mai 24750 TRELISSAC	NN
M. Michel DURAND 4 allée des peupliers 33160 ST MEDARD EN JALLES	M. Jean-Pierre WEIL 7 rue brizard 33000 BORDEAUX
M. Hervé ARNAIZ 4 rue Pascal Lafargue 33300 BORDEAUX	M. Dominique GENG 37 rue Paul Doumer 33700 MERIGNAC
M. Pierre GOUA DE BAIX 17 rue Henri Potez Hameau des 3 rivières 40000 MONT DE MARSAN	M. Bruno DESLUS 1 rue du ruisseau 40230 ST VINCENT DE TYROSSE
Mme Noëlle GOUBAULT 36 rue de Lyes 47300 VILLENEUVE S/LOT	M. Patrick OLIVIER 774 avenue de Verone 47000 AGEN
M. Dominique ROUSSET 23 avenue Fouchet 64000 PAU	M. Yann COHEN Azkenean 64300 ASCAIN